**Préparation Plan Fédéral Pauvreté**

**Lundi 23/6/25, soins de santé**

**Pas de solution pour favoriser les échanges dans le contexte de la grève du 25/6/25.**

Sur la base de loi 9 octobre 2023. 2 voies : politique + société civile.

Volonté du ministre : pas de longue liste de mesures, focus sur nouvelles mesures, 4 thèmes prioritaires (dont soins de santé).

Note d’orientation politique du ministre.

* Les mesures sociales doivent soutenir les patients qui se trouvent dans une situation financière précaire
* Etendre le système du tiers payant
* *Proposition complémentaire* : action sur le Livre blanc - experts de vécu, médiateurs interculturels, CHW
* *Proposition complémentaire :* action sur le plan de soins périnatals - projet 1000 premiers jours

Participants :

Mesures proposées pas claires.

Accès aux soins pas seulement question financière : santé mentale, déficits d’apprentissage, avec implication dans longueur des accompagnements.

Réforme 607, fermeture lits hospitaliers lourds : certaines personnes sont exclues, ampleur des problématiques psychiques.

Proposition de dispensaires liés aux urgences pour situations lourdes et désengorger urgences.

Augmenter disponibilité de première ligne.

Obligation de information claire sur conventionnement, semi-conventionnement, devis.

Information sur dossier médical global quand pas de médecin traitant >> conséquence sur remboursement. Beaucoup de personnes n’ont pas de médecin traitant >> créer une nouvelle fonction de santé.

Information sur risques liés aux métiers.

Besoin de prestataires de nationalités différentes pour une bonne compréhension.

Facilitateurs de santé.

Permanences physiques.

Accessibilité.

Soins pour femmes, exposées à beaucoup de risques de santé et à des coûts de santé élevés.

Etendre tiers-payant aux spécialistes. Uniformisation.

Elargissement du statut BIM. Défense de ce statut.

Prévention sur le lieu du travail.

Accès aux médicaments >< inflation !!!

Attention aux réformes sans prévoir le personnel nécessaire.

Attention pour les personnes qui se mettent à travailler, qui perdent les avantages et tombent alors dans pauvreté.

Recommandations du Sénat pour la santé basée sur le genre.

Lutte contre obstacles à la santé.

Femmes détenues.

Mères malades chroniques.

Statistiques : coût de la violence contre les femmes. Coût social ! cf. Etude de Sciensano. Statistiques sur enfants et jeunes.

Réévaluation de fracture maximale et plafonds.

Soins de santé psychiques abordables. Focus sur jeunes ok, mais les autres ?

Accès aux soins pour enfants. Lien avec garantie européenne pour l’enfance (kindsgaranties). Problèmes psychiques se déclarent avant 14 ans >> focus sur la santé mentale des jeunes.

Vaccination : lutte contre baisse d’intérêt.

Hétérogénéité entre communes pour aide médicale.

Non-recours aux droits de mutuelle. Cf rapport de Cour des Comptes : recours aux services d’urgence in fine beaucoup plus cher.

Méconnaissance du nombre de sans-papiers !!! >> intégration dans les mutuelles.

Coordination avec autres niveaux de pouvoir ? Il y a des ponts à faire pour la cohérence sans rejeter responsabilité à la personne elle-même. CIM 25/6/25.

Permettre aux parents en situation de pauvreté qui reçoivent un diagnostic de recevoir de l’aide. Pont entre diagnostic et aide.

Rejet entre les niveaux de pouvoir : c’est l’affaire de l’autre.

Prise en charge des besoins en lunettes, sport (obésité) >> aspects financier + relationnel. Plus on intervient tard, plus cher ça coûte à la collectivité.

Obstacles : méconnaissance, méfiance, stigmatisation, mobilité >> facilités économiques, pas de papiers, santé mentale. Exclusion des statistiques, invisibilisation.

Personnes qui sortent d’institution (prison, hôpitaux psychiatriques et autres).

Accompagnement de parentalité en cas de problèmes de santé mentale. Le sans-abrisme se construit dès le plus jeune âge. Phénomènes de répétitions, de transmission des mêmes problèmes. Accueil de ces personnes, conditions d’accès trop élevées qui excluent des publics à la marge. Grande vulnérabilité des mamans dans la pauvreté. Attention aux placements prématurés car pauvreté = incompétence parentale. Attention avec les recherches sur la génétique et les « corrections » possibles (ventre pauvre = profil asocial).

Budget « climat » pour la mobilité. Plan à rentrer pour fin juin. En cours en Région Wallonne. 1 milliard 200 millions.

Handicap : accessibilité des établissements et des informations de santé ; numérisation des soins de santé >< fracture numérique ; statut pour travailleurs en situation de handicap confrontés à rechutes, besoins de santé >> répercussions sur accès aux allocations sociales (chômage, pension).

Statuts BIM : les personnes voient leurs RV annulés parce qu’il n’y a plus de suppléments d’honoraires possibles.

Plan de soins périnatals. Manque d’accompagnement des (futures) mamans en situation d’assuétude. Disparition de points locaux d’accès ONE. Attention aux mesures de prévention ou d’aide à la jeunesse déjà en situation prénatale ! Manque de structures d’accueil pour (futures) mamans à la rue. Pérenniser *casemanagers* pour maternité.

Proposition d’actions des participants

Faciliter sortie de rue par un encadrement psycho-médico-social.

Vision globale de la santé et inclure les déterminants non médicaux (logement, sans-abrisme).

Collecte de données sur soins de santé.

Budget structurel pour projets qui étaient dans Livre Blanc.

Equipes pluridisciplinaires dans services d’urgence, première ligne pour sans-abrisme.

Lutte contre insalubrité à charge du locataire, démarches lourdes et longues dans temps.

Prévention pour enfants.

Retour au travail // pouvoir payer des stages à ses enfants

Généralisation du tiers-payant.

Renfort du statut BIM.

Prix des médicaments.

Conventionnement des médecins.

Prévention des maladies professionnelles. Liste FEDRIS pas adaptée, sous-évaluation des risques auxquels les femmes sont exposées

Santé menstruelle.

Formation des services en lien avec précarité et prestataires hospitaliers.

Annulation des RV dans les hôpitaux quand la personne a des dettes à l’hôpital.

Handicap : élargissement du plan interfédéral « Maladies chroniques » aux personnes en situation de handicap, situation des parents d’un enfant en situation de handicap qui compensent le manque de structures d’accueil et de soin en renonçant en tout ou en partie à leur emploi = risque de pauvreté, besoin de services de répit pour lutter contre l’épuisement parental.

**Mercredi 25 matin, intégration sociale**

Combinaison allocations ? Travail/mutuelle, mi-temps thérapeutique.

Remise à l’emploi des malades de longue durée : difficile ! Manque d’information auprès des mutuelles >> guichet humain, référent unique. Complément de la mutuelle taxé après-coup >> difficulté de paiement ! Exonération ou retenue à la source.

Allocations supérieures au seuil de pauvreté, prévisibilité des sommes reçues.

Fiscalité élevée pour ceux qui travaillent à temps partiel.

Travail bénévole ne peut pas être une raison pour perdre des allocations, au contraire c’est un chemin pour un retour au travail.

Attention aux renvois d’un service à l’autre.

Reconnaissance automatique des droits ok, mais attention aux effets pervers : certaines personnes sont hors des cases.

Maintenir les guichets physiques de manière obligatoire >< fracture numérique

Lutte contre NTU

En cas de dette, retour au travail = nécessité de prendre plusieurs jobs.

Perte du statut BIM !!! Problèmes de seuils et de lissage. Il ne suffit pas de signer un contrat pour être sorti d’affaire.

Transfert vers un travail DURABLE !!!

Conséquences de l’exclusion du chômage ? chômeurs de longue durée = il y a des raisons, avec un accompagnement dédié. Les CPAS n’auront pas la possibilité de fournir un accompagnement plus approfondi.

Financement conditionné aux remises à l’emploi ???? >> risque de laisser de côté les personnes les plus éloignées de l’emploi.

Exclusion du chômage = mesure qui expose particulièrement les femmes et les LGBTQ+.

Mélanger politiques d’emploi et politiques de lutte contre la pauvreté aberrant : si la conjoncture économique est mauvaise, l’emploi baisse et les allocations sociales aussi.

Mesures proposées = mesures de contrôle, pas de lutte contre la pauvreté.

Personne en recherche de logement n’a pas le temps de chercher aussi un emploi !

Pas de soutien pour les assistants sociaux.

Mesurer les retombées des PIIS sur les bénéficiaires : intégrer le point de vue de l’utilisateur. Les bénéficiaires refusés sont invisibilisés.

Obliger les bénéficiaires à soigner leur toxicomanie : on sait que c’est contre-productif et cela va augmenter le NTU.

Offres d’emplois = jobs précaires, sans continuité !!! On va juger et sanctionner sans chercher à comprendre les causes de la pauvreté.

Il faut un certain temps pour guérir de la pauvreté. Temps nécessaire pour un résultat durable bien plus long que ceux prévus par le gouvernement.

Niveaux d’apprentissage des personnes en situation de grande pauvreté !!! Pas compatible avec les emplois disponibles.

Robotisation des humains qui accueillent les bénéficiaires dans les CPAS, pas possible d’assurer un accompagnement humain.

Vieillissement de la population : des personnes âgées se retrouvent en situation de grande précarité en raison de la discontinuité du parcours précédent.

Définir à quelles conditions un emploi permet de sortir de la pauvreté, à mettre dans les mains des politiques, des travailleurs sociaux, etc.

Ne pas exclure les personnes de la sécurité sociale parce qu’ils n’ont pas d’emploi. Passage d’une sécurité sociale à une aide conditionnée, avec grande intrusion dans la vie privée.

Conséquences pour personnes en couple !!! >> corriger statut « cohabitant » et le supprimer dans la sécurité sociale. Résidu patriarcal.

Transformer le PIIS pour en faire un outil de soutien, aussi au logement.

REMI = subventions pas utilisées ! Différence entre sommes décidées et sommes allouées, pourquoi ? puisque l’argent était disponible !!!

Manque d’information sur les aides disponibles.

Coût de la vie !! Mange tout le salaire (logement, gaz et électricité >> il ne reste plus rien).

Registre central ???? On veut plafonner les aides alors que l’on sait que beaucoup d’ayants droit ne perçoivent pas ce à quoi ils ont droit.

Législation très complexe.

Pauvretéstreaming.

Information sur les droits !!! « Je n’ose pas demander, je suis punie parce que j’ai raté des choses ».

Cumul travail/vie familiale, gestion de la famille >> besoin d’un travail à temps partiel.

Obstacle de la langue pour les personnes d’origine non belge.

Conséquences du harcèlement au travail ?

Conséquences de l’âge sur la recherche d’un travail ?

Coûts dérivés du fait de travailler ??? Parfois la vie est plus chère quand on travaille que quand on est au chômage.

Activation des employeurs ???

Besoin de mesures pour combiner un travail à temps partiel et une allocation.

Lutte contre les obstacles au travail : lutte contre le sans-abrisme, gestion de la vie familiale.

Temps plein pas possible pour tout le monde !

Baser les politiques sur des données !!! Evite de créer des plafonds irréalistes. Veiller à ce que l’argent soit bien dépensé.

Harmonisation pensée pour diminuer les droits ?

Prévention de la pauvreté ! Prise en compte des isolés et des femmes à la tête d’une famille monoparentale. Attention aux personnes qui sont à la limite de la pauvreté et qui vont y tomber avec les mesures du gouvernement.

Pas de lutte contre le NTU dans la vision du gouvernement.

Suppression de l’exonération pour les bénéficiaires d’allocations de chômage !

Allocation entretien détenu (détenus sous bracelet électronique) très basse.

Handicap : octroi des droits sociaux sur la base des revenus, réforme de la loi de 1987 sur les allocations aux PSH, statut particulier pour travailleurs en situation de handicap intégrant la réalité des rechutes et des soins, statut des aidants proches notamment pour maintien à l’emploi.

Augmenter accès emplois étudiants, flexi-jobs >> quels emplois restent pour les véritables chercheurs d’emploi ?

Comment la CIM Affaires Sociales traite l’emploi ?

Montée en puissance des agences d’intérim >> plus de travail à durée réduite alors qu’il faut travailler minimum 3 mois pour que le compteur du chômage de longue durée se remette à zéro.

Proposition des participants

Mesures proposées par le gouvernement sont paradoxales dans un plan de lutte contre pauvreté. Besoin de mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté.

Installer un volet « droits des utilisateurs » pour l’assistance sociale dans le plan : créer un pilier qui réfléchisse à la situation des bénéficiaires : droit à l’erreur, travail de plateformes pour les CPAS.

Charte pour l’assuré social : mise en pratique !

Véritable différence entre ce qu’on perçoit en tant que travailleur de retour à l’emploi et bénéficiaire de aide sociale.

Retenue à la source des allocations pour la prévisibilité des budgets.

Automatisation pour éviter recours au CPAS.

Attention aux personnes qui ne peuvent pas travailler (demandeurs d’asile).

Test d’impact des mesures, prise en compte des études scientifiques. Test des bénéfices budgétaires des mesures choisies.

Former et sensibiliser la société sur la réalité de la pauvreté.

Instruments de lutte contre territorialisation de la pauvreté.

Garantir l’équité des droits sociaux : donner des moyens et créer des instruments de compensation.

Maintenir le personnel social au travail pour l’accompagnement et ne pas utiliser l’automatisation des droits pour réduire les coûts salariaux.

Rapport de la Cour des Comptes >> droit automatique pour les personnes sans registre national. Maintenir possibilité de créer un numéro de registre national temporaire (sur modèle Covid).

Commission de recherches sur la pauvreté plutôt qu’un pauvretéstreaming. Sujets : pauvreté générationnelle (entre autres).

Aide en cas de dette.

Information sur les droits dans les écoles. Apprendre à comprendre la sécurité sociale et la formation de la société. « Jeu de la Sécurité Sociale ». Fédération W-B : volet « enseignant acteur social » du référentiel de compétences.

Suivi des flux d’argent : est-ce que l’argent dépensé sert véritablement à la lutte contre la pauvreté ? Monitoring à long terme. Etabli que « housing first » fonctionne car élément stabilisateur.

Attention aux « exceptions consolantes », c’est-à-dire aux cas de personnes qui s’en sont sorties mais qui constituent des exceptions.

Attention aux glissements vers la charité, en remplacement de la sécurité sociale.

GRAPA : beaucoup de non-recours. Nouvelles limitations et nouveaux seuils. Femmes victimes de la réforme des pensions.

Activation sociale doit rester fédérale.

Perte de subsides soutenant le travail des CPAS. Important de pérenniser les fonds qui ont montré leur efficacité.

Statut cohabitant et évolution des types de familles (reconnaissance juridique). Instaure dépendance au sein du couple.

Beaucoup de mesures (et de pertes de subsides) vont à l’encontre de la « garantie enfance » ratifié par la Belgique.

Adresse de référence et lien avec droits sociaux. Attention aux applications aléatoires. Pourquoi ne pas se baser sur le registre national ?

**Mercredi 25 après-midi, pouvoir d’achat**

Sécurité sociale forte // réduction actuelle des droits (report de l’indexation). Donner des opportunités pour sortir de la pauvreté.

Registre central = opportunités ou contrôle ?

Limitation des allocations de chômage : exposition des femmes, elles disparaissent des radars.

Mise en question de la GRAPA.

Transition climatique va coûter cher vu les exigences de l’Union européenne.

Allouer les primes du plan « Climat Social » à la mobilité, la pauvreté plutôt qu’aux véhicules électriques.

Aides alimentaires réduites de moitié >< recommandations du Conseil Supérieur de la Santé : peu de fruits et légumes disponibles.

Revenus suffisants.

Se baser sur études scientifiques ou expériences du terrain : revenus convenables nécessaires pour se former, chercher un emploi, etc.

Concertation annuelle avec personnes en situation de pauvreté.

Revalorisation des allocations.

Information, soutien au moment de l’exclusion du chômage. Besoin d’une approche phasée. Soutien aux publics vulnérables.

Aides sous forme matérielle : ne peut pas être utilisé comme pouvoir d’achat >< liberté d’achat.

Plus de charge administrative auprès des CPAS. Or assistants sociaux déjà surmenés. Pas de « chèques » Sodexo ou Enreded >> financement des grandes entreprises plutôt que la pauvreté.

Registre national : instrument contre NTU et non instrument de contrôle.

Concertation avec personnes en situation de pauvreté.

On a parlé de familles où tout le monde perçoit des allocations sociales, 5000 euros. Ce sont des cas exceptionnels >> pas de mesures sur la base de cas exceptionnels.

Mesures de revenus plus utiles que aides en nature.

Fiscalité en faveur du logement.

Changer l’image des allocataires sociaux.

Handicap : pas seulement augmenter les salaires minimum, mais aussi des allocations. revalorisation des montants au moins au seuil de pauvreté, accessibilité des communications (connaissance des droits, aide aux démarches, différents formats, FALC, travail de terrain pour aller à la rencontre des ayants droits)

Plans de financement d’isolation en ciblant les logements plus précaires.

Tarif social pour le coût de l’énergie. Attention : les tarifs les moins chers sont accessibles seulement en ligne.

Extension du BIM sur la base du revenu et non du statut.

Attention à l’augmentation des allocations et des revenus les plus bas : vont-ils entrer dans les tranches de revenus davantage taxées ?

Maintien des loyers sans explosion des prix en raison des travaux d’isolation opérés.

Logement : cher, énergivore, coût en santé >> grande influence sur le pouvoir d’achat.

Gratuité des services publics. Les citoyens paient avec leurs impôts les services publics puis paient une seconde fois pour accéder au service concret.

Attention aux augmentations des prix lorsqu’on relève les revenus ! >> régulation des prix.

Attention aux services moins chers en ligne qu’au guichet. Impact sur le pouvoir d’achat des plus pauvres.

Crise du logement >< pas de taxation sur la rente immobilière. Crée un phénomène spéculatif au détriment des locataires.

Pas de connaissances chiffrées des loyers. Pourrait se faire à travers de l’enregistrement des baux locatifs.

Mouvement pour créer une dette de droit vis-à-vis des opérateurs d’énergie.

Avantages fiscaux prévus ne permettront pas de financer la transition climatique pour les plus démunis.

Pas changer tarif social au profit d’un chèque-énergie, car implique que le bénéficiaire est aux prises avec le marché. La mesure est en défaveur des bénéficiaires car ces personnes ne sont pas toujours en mesure de négocier leur contrat.

Investissement dans prévention énergétique a un impact positif sur les dépenses de santé.

Automatisation des droits.

Accélération des recouvrements de dettes par procédures judiciaires raccourcies >> plus de saisies !!!

S’inspirer de l’étranger (Pays-Bas, France) : screening pour constater les droits activés et détecter les droits non activés >> va vers le citoyen pour l’informer sur ces droits. L’Etat se sent responsable du fait que les citoyens bénéficient des droits qui leur reviennent.

Revalorisation des revenus >> alimentation plus saine et variée, indépendance par rapport aux épiceries sociales

TVA basse pour produits essentiels.

Lutte contre stigmatisation à l’école (activités trop chères >> retrait de l’école)

Accès aux sports et aux loisirs >> bien-être mental.

Salaires dignes.

Statut cohabitant >> solidarité pénalisée.

Beaucoup de personnes vont être exclues de l’aide sociale et, en plus, l’aide alimentaire va être réduite.

Effet Mattheus des aides : lorsque les aides peuvent parvenir à plus de monde, l’aide est supprimée. Test Mattheus : qui tire le plus d’avantages des mesures ?

Beaucoup de primes vont aux travailleurs : plus on est élevé dans la société, plus il est facile d’améliorer encore sa situation.

Révision procédure de contrôle de la GRAPA ???

Proposition des participants

Utiliser les fonds européens pour élargir le tarif social.

Clôture des factures énergétiques, payées par le nouveau locataire si le précédent n’a pas payé.

Vie décente aussi pour les primo-arrivants // durcissement des mesures.

Possibilités de délais de paiement et publicité pour ces possibilités >> favorise l’endettement. Augmenter les protections.

Quid quand le CPAS n’a pas répondu à la demande dans un délai d’1 mois >> devrait être acceptée d’office.

Supplément de frais d’huissiers et de procédure en plus des recouvrements.

Handicap : Interdire les surcoûts lorsqu’une personne n’achète pas le produit en ligne ; tenir compte que le handicap entraîne des surcoûts importants, y compris pour les parents d’enfant avec handicap.

Attention aux primes qui vont aux personnes qui n’en ont pas besoin. Permettrait de financer des politiques sociales.

Rétablissement de la loi sur le vagabondage ? = avoir 50 euros en poche.

Allocations familiales, difficilement tenables par les entités régionales, à présent compétentes dans cette matière.

Accès aux études difficile pour familles en situation de précarité, or aides menacées par les difficultés budgétaires des Régions.

Créer les conditions pour que les jeunes pauvres ne doivent pas travailler pendant les études. Puisqu’un diplôme a un impact démontré sur la suite du parcours. Eviter que les CPAS fassent pression sur le jeune pour qu’il travaille en même temps que ses études afin de diminuer l’aide.

Besoin des services d’accueil d’enfants pour permettre aux mamans qui ne travaillent pas de chercher un emploi.

Rétablissement du droit du travail pour les travailleurs de plateforme.

Indexation inégale selon le statut.

Revaloriser non seulement les revenus les plus bas mais aussi les allocations.

Fragilisation du travail >> déconstruction de la sécurité , mais attention car le travail donne aussi accès à bien d’autres choses, comme le logement.

Faire sauter les obstacles liés au travail : flexibilisation, horaires décalés >< familles monoparentales. Mise en danger des enfants par parents épuisés.

Handicap : Jeunes malades chroniques : considérés comme cohabitants, peu d’aide et difficulté à démarrer dans la vie.

Augmentation de la TVA sur les activités culturelles et sportives : accès rendu encore plus difficile. Lors du Covid, la baisse de la TVA a libéré des marges budgétaires pour les personnes en situation de précarité.

Budget pour projets de rénovation des logements, sociaux notamment.

Enregistrement des baux.

Prochaines étapes

* 4 GT : lundi 23 et mercredi 25
* Rapport des GT à transmettre au Ministre
* Discussion interministérielle >> prise en compte de l’input de la société civile >> groupe inter-cabinets >> automne : feedback du cabinet à la société civile via la Plateforme Pauvreté (ouverture à tout qui veut). L’invitation parviendra à tous les membres de la Plateforme.